

Procès Verbal du Conseil d'école
École primaire de Coulanges-sur-Yonne
Jeudi 2 décembre - 18h00

Présents :

- Municipalités :
 - Coulanges-sur-Yonne : M. Darie, conseiller municipal
 - Crain : Mme Cartinière, conseillère municipale
 - Lucy sur Yonne : M. Roy, Second adjoint au maire
- Enseignants :
 - Mme Goubeyre (TPS/PS)
 - Mme Pallas, Directrice (MS/GS)
 - Mme Chenevoy (GS/CP)
 - Mme Gomez de Cedron (CE1/CE2)
 - Mme Thircuit, (CE2/CM1/CM2)
- Représentants des parents d'élèves :
 - Mme Chenet
 - Mme Jadel
 - Mme Rousseau
 - M. Grall
 - Mme Bricka

Excusés :

- IEN : Mme Siré
- DDEN : Mme Laroche-André
- Enseignantes : Mme Bogouch (décharge de direction et brigade rattachée à l'école), Mme Borey (CE2/CM1/CM2)
- Municipalités : Lichère

1. Rythmes scolaires

Mme Pallas remercie les membres du conseil d'école d'être présents ce soir pour ce conseil extraordinaire. Mme Pallas rappelle le cadre légal qui entoure les rythmes scolaires :

Depuis la rentrée 2013, les principes généraux d'organisation du temps scolaire dans le premier degré sont les suivants :

- l'enseignement est dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin ;
- tous les élèves continuent de bénéficier de 24 heures d'enseignement par semaine durant 36 semaines ;
- la durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à 1 heure 30.

En juin 2017, le ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer signe un décret permettant aux communes qui le souhaitent de revenir à la semaine de 4 jours. Cette dérogation doit permettre d'adapter les rythmes scolaires aux spécificités locales, conformément à une demande de flexibilité exprimée par de nombreuses communes. À la rentrée 2018, 87% des communes ayant une école publique ont choisi le retour à la

semaine de 4 jours. En 2018, l'école de Coulanges-sur-Yonne a fait le choix de la semaine à 4 jours.

Mme Pallas donne la parole à Mme Goubeyre, présente dans l'école lors de la semaine de 4,5 jours. Mme Goubeyre dit que cela perturbe la sieste des enfants en âge de la faire. Mme Rousseau représentante des parents d'élèves, dit que les horaires d'une telle organisation pose également des problèmes dans l'apprentissage ainsi que sur la concentration des enfants. Les parents d'élèves évoquent également les problèmes de garde et le coût financier d'un tel changement pour eux. Mme Darie acquiesce sur le coût d'un tel changement pour la mairie.

Mme Chenet pense qu'un tel dispositif serait intéressant mais avec les moyens alloués afin de proposer aux enfants des activités après le temps d'enseignement. Mme Pallas donne la parole aux représentants des municipalités présentes afin d'avoir leur avis sur la question. Qu'il s'agisse de la mairie de Coulanges-sur-Yonne, Crain ou Lucy-sur-Yonne, ils sont favorables au maintien de la semaine de 4 jours sur la commune. Les parents demandent également à rester sur le modèle de 4 jours tout comme l'équipe éducative.

Le vote pour le maintien de la semaine de 4 jours :

Pour : 13 votes

Contre : 0 vote

Abstention : 0 vote

Fin de séance : 18h15